

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 06 mars 2018 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 septembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 septembre 2018, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code.

De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 84,77% de l'actif total au 30 septembre 2019.

Nous signalons également que la SICAV détient dans son portefeuille, au 30 septembre 2019, des titres émis par des OPCVM (Placement obligataire SICAV) qui représentent 5,28% du total de son actif net arrêté à la même date.

Tunis, le 28 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes :

Samir LABIDI

BILAN
(Montants exprimés en dinars)

		Notes	30 septembre 2019	30 septembre 2018	31 décembre 2018
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	2 097 816	2 357 083	2 177 698
	- Actions et droits rattachés		1 968 916	2 220 814	2 047 432
	- Titres OPCVM		128 900	136 269	130 266
	Placements monétaires et disponibilités :		374 226	587 568	556 888
	- Placements à terme	3.2	358 349	575 309	544 572
	- Disponibilités		15 877	12 259	12 316
	Débiteurs divers (jetons de présence et sommes à l'encaissement)		2 695	3 444	10 458
TOTAL ACTIF			2 474 737	2 948 095	2 745 044
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	9 114	11 001	9 987
	Autres créditeurs divers	3.4	24 415	23 135	18 758
	Total passif			33 529	34 136
ACTIF NET	Capital		2 389 924	2 866 036	2 678 349
	Capital en nominal :	3.5	2 555 800	2 696 600	2 671 300
	- Capital début de période		2 671 300	3 078 400	3 078 400
	- Émission en nominal		3 000	437 200	452 200
	- Rachat en nominal		-118 500	-819 000	-859 300
	Sommes non distribuables	3.6	-165 876	169 436	7 049
	Sommes distribuables :		51 284	47 923	37 950
	- Sommes distribuables de la période	3.7	51 266	47 911	37 938
	- Sommes distribuables de l'exercice clos		-	-	-
	- Report à nouveau		18	12	12
Actif net			2 441 208	2 913 959	2 716 299
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET			2 474 737	2 948 095	2 745 044

ÉTAT DE RÉSULTAT (Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Exercice clos le 31 décembre 2018
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	31 840	90 749	15 012	92 884	92 884
- Dividendes des actions		31 840	84 150	15 012	87 095	87 095
- Revenus des titres OPCVM		-	6 599	-	5 789	5 789
Revenus des placements monétaires	4.2	7 936	28 793	11 816	25 806	37 249
Total des revenus des placements		39 776	119 542	26 828	118 690	130 133
Charges de gestion des placements	4.3	-9 115	-27 928	-11 002	-31 626	-41 614
Revenus nets des placements		30 661	91 614	15 826	87 064	88 519
Autres charges d'exploitation	4.4	-13 053	-38 771	-13 613	-40 358	-51 348
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		17 608	52 843	2 213	46 706	37 171
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 677	-1 577	-	1 205	767
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		15 931	51 266	2 213	47 911	37 938
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 677	1 577	-	-1 205	-767
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-80 157	-184 940	-127 735	363 286	196 057
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-	9 198	6 748	-74 134	-68 232
Frais de négociation de titres		-	-54	-41	-4 447	-4 484
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLE		-80 157	-175 796	-121 028	284 705	123 341
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		-62 549	-122 953	-118 815	331 411	160 512

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET		Période	Période	Période	Période	Exercice
		du 01/07	du 01/01	du 01/07	du 01/01	clos le
(Montants exprimés en dinars)		au	au	au	au	31
		30/09/2019	30/09/2019	30/09/2018	30/09/2018	décembre
						2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	17 608	52 843	2 213	46 706	37 171
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-80 157	-184 940	-127 735	363 286	196 057
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-	9 198	6 748	-74 134	-68 232
	Frais de négociation de titres	-	-54	-41	-4 447	-4 484
	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes	-	-37 932	-	-60 274
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	Souscriptions :					
	- Capital	3 000	3 000	-	437 200	452 200
	- Régularisation des sommes non distribuables	-100	-100	-	-10 614	-9 671
	- Régularisation des sommes distribuables	56	56		-537	-537
	Rachats :					
	- Capital	-95 200	-118 500	-	-819 000	-859 300
	- Régularisation des sommes non distribuables	2 397	2 971	-	8 305	6 339
	- Régularisation des sommes distribuables	-1 733	-1 633	-	1 742	1 304
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-154 129	-275 091	-118 815	-111 767	-309 427
	ACTIF NET	En début de période	2 595 337	2 716 299	3 032 774	3 025 726
En fin de période		2 441 208	2 441 208	2 913 959	2 913 959	2 716 299
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	26 480	26 713	26 966	30 784	30 784
	En fin de période	25 558	25 558	26 966	26 966	26 713
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	98,011	101,684	112,466	98,288	98,288
	En fin de période	95,516	95,516	108,060	108,060	101,684
	TAUX DE RENDEMENT	-2,55%	-4,67%	-3,92%	11,93%	5,45%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
ARRÊTÉS AU 30 SEPTEMBRE 2019

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est sis à : Rue Hédi Noura - 1001 Tunis.

**NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,
BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES**

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 septembre 2019, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NC 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NC 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		1 840 700	1 966 836	126 136	80,568	-
- AIR LIQUIDE	434	56 543	32 550	-23 993	1,333	0,027
- ATB	10 000	49 366	44 990	-4 376	1,843	0,010
- ATL	70 000	215 213	115 500	-99 713	4,731	0,215
- ATL NS J01072019	28 000	59 500	41 720	-17 780	1,709	0,086
- ATTIJ BANK	4 100	96 233	139 843	43 610	5,728	0,010
- BH	2 000	42 740	22 962	-19 778	0,941	0,004
- BIAT	1 190	100 198	133 281	33 083	5,460	0,007
- BNA	10 000	113 298	120 150	6 852	4,922	0,016
- BT	10 000	67 917	73 310	5 393	3,003	0,004
- DELICE HOLDING	2 000	23 280	21 940	-1 340	0,899	0,004
- EURO-CYCLE	8 800	209 237	123 781	-85 456	5,070	0,099
- ONETECHHOLDING	7 000	45 500	99 939	54 439	4,094	0,013
- SAH	11 304	83 603	132 200	48 597	5,415	0,017
- SFBT	13 080	109 572	248 468	138 896	10,178	0,007
- SOMOCER	30 000	41 700	29 730	-11 970	1,218	0,074
- SOTIPAPIER	15 000	63 000	102 225	39 225	4,187	0,054
- SOTRAPIL	7 180	103 383	96 930	-6 453	3,971	0,174
- SOTUVER	2 590	22 533	23 919	1 386	0,980	0,010
- STAR	550	82 500	74 030	-8 470	3,033	0,024
- TPR	30 000	108 393	145 500	37 107	5,960	0,060
- TVAL	3 554	55 087	58 179	3 092	2,383	0,089
- UIB	1 050	28 212	23 856	-4 356	0,977	0,003
- UNIMED	6 441	63 692	61 833	-1 859	2,533	0,020
Titres OPCVM :		130 823	128 900	-1 923	5,280	-
- Placement obligataire SICAV	1 230	130 823	128 900	-1 923	5,280	0,056
Droits :		2 212	2 080	-132	0,085	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- AL DA 1/16 16092019	434	2 096	1 957	-139	0,080	-
- SAH DS 1/12 16052019	11 304	113	113	-	0,005	0,017
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		1 973 735	2 097 816	124 081	85,934	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/09/2019	% de l'actif net
Compte placement BNA (100 j, TMM+3%)	3 530	353 000	5 349	358 349	14,68
Total en Dinars	3 530	353 000	5 349	358 349	14,68

Placement à terme	Échéance	Prix d'acquisition	Valeur au 30/09/2019
CPL LAC 100J 191005 TMM+3%	05/10/2019	63 000	64 440
CPL LAC 100J 191113 TMM+3%	13/11/2019	290 000	293 909

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 septembre 2019	30 septembre 2018	31 décembre 2018
Gestionnaire (BNA Capitaux)	8 814	10 702	9 688
Dépositaire (BNA)	300	299	299
Total en Dinars	9 114	11 001	9 987

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 septembre 2019	30 septembre 2018	31 décembre 2018
Jetons de présence	-	-	38
Commissaire aux comptes	6 681	6 681	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	202	252	229
Contribution sociale de solidarité (CSS)	-	-	200
Autres (*)	17 532	16 202	9 331
Total en Dinars	24 415	23 135	18 758

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	30 septembre 2019	30 septembre 2018	31 décembre 2018
Capital début de période :			
- Montant en nominal	2 671 300	3 078 400	3 078 400
- Nombre de titres	26 713	30 784	30 784
- Nombre d'actionnaires	125	128	128
Souscriptions réalisées :			
- Montant en nominal	3 000	437 200	452 200
- Nombre de titres	30	4 372	4 522
Rachats effectués :			
- Montant en nominal	-118 500	-819 000	-859 300
- Nombre de titres	1 185	8 190	8 593
Capital fin de période :			
- Montant en nominal	2 555 800	2 696 600	2 671 300
- Nombre de titres	25 558	26 966	26 713
- Nombre d'actionnaires	124	125	125

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 septembre 2019	30 septembre 2018	31 décembre 2018
Sommes non distribuables	-172 925	282 396	120 009
Résultat non distribuable de la période :	-175 796	284 705	123 341
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-184 940	363 286	196 057
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	9 198	-74 134	-68 232
- Frais de négociation de titres	-54	-4 447	-4 484
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-100	-10 614	-9 671
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	2 971	8 305	6 339
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	7 049	-112 960	-112 960
Total en Dinars	-165 876	169 436	7 049

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE

	30 septembre 2019	30 septembre 2018	31 décembre 2018
Résultat d'exploitation	52 843	46 706	37 171
Régularisation lors des souscriptions d'actions	56	-537	-537
Régularisation lors des rachats d'actions	-1 633	1 742	1 304
Total en Dinars	51 266	47 911	37 938

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Exercice clos le 31 décembre 2018
Dividendes des actions	31 840	84 150	15 012	87 095	87 095
Revenus des titres OPCVM	-	6 599	-	5 789	5 789
Total en Dinars	31 840	90 749	15 012	92 884	92 884

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Exercice clos le 31 décembre 2018
Revenus des comptes placement à terme BNA	7 841	28 420	11 692	25 173	36 588
Revenus du compte bancaire BNA	95	373	124	633	661
Total en Dinars	7 936	28 793	11 816	25 806	37 249

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Exercice clos le 31 décembre 2018
Rémunération du Gestionnaire	8 815	27 038	10 702	30 736	40 424
Rémunération du Dépositaire	300	890	300	890	1 190
Total en Dinars	9 115	27 928	11 002	31 626	41 614

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Période du 01/07 au 30/09/2018	Période du 01/01 au 30/09/2018	Exercice clos le 31 décembre 2018
Primes, indemnités et frais AGO	6 554	19 447	7 057	20 942	25 339
Jetons de présence	3 402	10 097	3 402	10 097	13 500
Redevance CMF	629	1 931	764	2 195	2 888
Honoraires du commissaire aux comptes	2 278	6 761	2 278	6 761	9 040
Contribution sociale de solidarité (CSS)	-	-	-	-	200
Autres (TCL et autres frais)	190	535	112	363	381
Total en Dinars	13 053	38 771	13 613	40 358	51 348

NOTE N°5 : AUTRES INFORMATIONS**Rémunérations du Gestionnaire et du Dépositaire :**

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la Société. En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque Nationale Agricole (BNA) assure les fonctions de Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- encaisser les montants des souscriptions des actionnaires entrants et régler les montants des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.190 DT.